



SPULTIN et publications

Conseil syndical
Sections syndicales

Comités internes

Assemblée
générale

Statuts

Convention collective
Guide d'application

Régime de retraite
Prévoyances collectives

Fédération et autres sites

LE SPULTIN

LE BULLETIN D'INFORMATION DU SYNDICAT DES PROFESSEURS ET PROFESSEURES DE L'UNIVERSITÉ LAVAL

Syndicat des professeurs et professeures de l'Université Laval
Pavillon Alphonse-Desjardins, bureau 3339, poste 2955, télécopieur 5377
Adresse électronique : spul@spul.ulaval.ca

Le 13 mai 1998
Vol. 9 n° 8

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL SYNDICAL DU 8 MAI 1998

POUPARLERS : POSITION DU SPUL

Au cours de cette rencontre, le Conseil syndical a reçu un rapport préparé par le Comité exécutif, avec la collaboration du Comité des pourparlers et du Comité du SPUL sur la retraite. Ce rapport, intitulé « **Réponse du SPUL au projet de lettre d'entente présenté par l'Employeur le 28 novembre 1997** » (voir [SPULTIN spécial ci-joint](#)) présente une analyse détaillée de la demande de l'Employeur. Rappelons que dans son projet de lettre d'entente, l'Employeur propose différentes mesures dont un congé de sa cotisation au Régime de retraite des professeurs et professeures (RRPPUL) d'une valeur de l'ordre de 35 millions \$, lié à deux augmentations de salaire de 1 % (le 1er juin 1998 et de 1 % le 1er juin 1999).

L'analyse faite par le SPUL a permis d'établir que la signature du projet de lettre d'entente présenté par l'Employeur entraînerait une diminution nette de la rémunération globale des professeurs et professeures de 16 à 24 millions \$. De plus, cette diminution de la rémunération globale créerait une iniquité importante entre les professeurs et

professeures, en fonction de leur âge. Après avoir entendu la présentation du rapport et discuté des différents aspects de la demande de l'Employeur, le Conseil syndical s'est prononcé sur les deux propositions suivantes :

- Le SPUL rejette le projet de lettre d'entente proposé par l'Employeur le 28 novembre 1997. (Adoptée à l'unanimité)
- Le SPUL est disposé à négocier un prêt à l'Employeur, sous la forme d'un congé de cotisation au RRPPUL, à la condition que ce prêt n'entraîne aucune baisse de la rémunération globale des professeurs et professeures. (Adoptée à la majorité)

RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION COLLECTIVE DES EMPLOYÉES DU SPUL

La convention collective des employées du SPUL était échuë depuis le 31 mai 1997. L'automne dernier, le Conseil syndical a formé un comité de négociation (James Pottier et Ghislain Gendron), afin de renouveler la convention collective, ce qui a été fait. Les modifications apportées touchent principalement deux aspects de la convention :

- a) la retraite graduelle, qui a été remplacée par un programme de retraite anticipée répondant mieux aux besoins du SPUL et des employées.
- b) les vacances annuelles, qui sont regroupées au mois de juillet pour l'ensemble des employées afin de permettre au SPUL de fermer ses bureaux durant cette période particulièrement tranquille de l'année. Le Conseil syndical a accepté la nouvelle convention, qui sera signée dans les meilleurs délais.

AIDE FINANCIÈRE

Le Comité d'aide financière a présenté un rapport portant sur les 19 demandes reçues depuis novembre 1997. Cinq demandes n'ont pas été retenues car elles ne répondaient pas à la Politique d'insertion du SPUL dans son milieu (adoptée par le Conseil syndical le 28 mai 1997). Le Comité d'aide financière a recommandé au Comité exécutif d'appuyer sept demandes portant sur des montants inférieurs à 1 000 \$, ce qui a été fait.

Par ailleurs, le Comité d'aide financière a recommandé au Conseil syndical d'approuver cinq demandes d'aide portant sur des montants supérieurs à 1 000 \$. Il s'agissait de demandes provenant de l'Institut canadien d'éducation des adultes (3 000 \$), d'Action-chômage (5 000 \$), du Regroupement d'éducation populaire et d'action communautaire de la région 03 (2 000 \$), de la garderie Centre jour inc. (2 500 \$) et du Fonds de solidarité des groupes populaires du Québec métro (2 000 \$). Le Conseil syndical a

approuvé ces recommandations.

D'autre part, le Comité exécutif a accordé une somme de 1 000 \$ à l'Archipel d'entraide et de 2 000 \$ à l'Association des retraités de l'Université Laval (ARUL), à partir du fonds spécial d'intervention. Ce fonds a également servi à octroyer une somme de 3 000 \$ à nos collègues de l'Université de Dalhousie, lors de leur grève récente.

COMPOSITION DES SECTIONS Les statuts du SPUL prévoient que les sections doivent généralement être formées d'au moins 25 membres. Lors de la dernière réunion du Conseil syndical, il avait été convenu que le Comité exécutif étudie la possibilité de former les sections à partir des unités de rattachement des professeur/e/s. C'est dans cette optique que le Conseil syndical a formé un Comité de révision des statuts (Marcel Aubert, Ghislain Gendron et Jean Turgeon) afin de revoir les dispositions des statuts sur la composition des sections et du Conseil syndical en respectant les conditions suivantes :

- a) Les sections se composent des membres d'une même unité de rattachement;
- b) Le Conseil syndical est fonctionnel (taille raisonnable);
- c) Le nombre de voix dont dispose chaque section au Conseil syndical assure une représentation équitable des membres.

Le Conseil syndical reviendra sur cette question lors de la réunion du 19 juin, en vue d'une recommandation à l'Assemblée générale l'automne prochain.

Dans la même foulée, le Conseil syndical a permis à la section de l'École des arts visuels et à la section Information et communication d'élire un délégué au Conseil syndical pour la prochaine année, même si le nombre de membres dans ces deux sections est légèrement inférieur à 25.

La réunion du Conseil syndical s'est terminée par la nomination de deux membres associés du SPUL (professeurs à la retraite). Il s'agit de Marius Pineau et de Yvon Sirois.

PROCHAINE RÉUNION DU CONSEIL SYNDICAL

La prochaine réunion du Conseil syndical aura lieu le 22 mai prochain.

Le président,

Gérald Lemieux

[Accueil](#) | [Spultin](#)
[Convention collective](#) | [Guide d'application](#) | [RRPPUL](#) | [Prévoyances collectives](#)
[Assemblée générale](#) | [Conseil syndical](#) | [Sections syndicales](#)
[Comités internes](#) | [Statuts](#) | [FQPPU et autres sites](#)

Pour tout renseignement supplémentaire, communiquez avec [Lucie Hudon](#)